

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2025

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **24 septembre 2025**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **23**
Nombre de pouvoirs : **6**

Le premier octobre deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 23 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Nicole BERTHON ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 6 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Michèle VALIBUS ; M. Gilles BARBE à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Chrystèle BOYER à M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Martine PANNETIER à M. Sébastien DEVALIERE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Mady JUNISSON ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Jean-Marc SAUVIAT.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20251001-011

Matière : 4.1.1 – Création, transformation et suppression de poste, délibérations

Objet : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 22 DECEMBRE 2021 PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE C ET RELATIVE AU RECRUTEMENT, LE CAS ECHEANT, D'UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE C DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE (ARTICLE L.332-14)

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.313-1 et L.332-14 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 22 décembre 2021 portant création d'un emploi permanent de catégorie C, à temps complet, et conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Considérant que pour les besoins de continuité du service, un agent contractuel pourra être recruté afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide de modifier la délibération en date du 22 décembre 2021 portant création d'un emploi permanent de catégorie C dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation et précise que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée d'un an, à défaut de recrutement d'un agent titulaire, conformément à l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, pour exercer les fonctions d'adjoint territorial d'animation.

-Précise que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de deux ans ;

-Précise que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

-Précise que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait en Mairie d'Ussel, le 1^{er} octobre 2025.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20251001-DL20251001-011-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025
Date de mise en ligne : 07/10/2025